



Le photovoltaïque au sol : note de positionnement de REScoop Wallonie

01-09-2021

1) Introduction

Nous assistons à une multiplication récente de parcs de panneaux photovoltaïques au sol en Wallonie et il est probable que d'ici peu les coopératives REScoop Wallonie seront sollicitées pour ce type de projet.

Cette note se veut être le reflet de la position commune des coopératives REScoop Wallonie face à cette explosion récente qui suscite des réactions en sens divers mais dont le développement rapide n'a pas été encore balisé par le gouvernement Wallon.

A l'instar de l'APERe qui a publié un article sur le sujet fin 2020 ([1](#)), et de différentes associations ([2](#)), REScoop Wallonie entend marquer sa différence et éviter les dérives du marché du photovoltaïque au sol.

2) Contexte

Les parcs de photovoltaïques au sol, aussi appelés champs solaires ou centrales photovoltaïques au sol, se développent très vite depuis quelques années. Cette évolution est principalement due à une conjonction d'opportunités : prix des panneaux en baisse, soutien public, acceptabilité meilleure que l'éolien, projets ayant des délais plus courts, opportunité de création d'une image « verte » pour le promoteur et les investisseurs...).

Des dizaines d'hectares sont impliqués, et ce dans des contextes aussi diversifiés que d'anciens sites industriels pollués, d'anciennes décharges mais aussi des surfaces agricoles d'excellente qualité. Or face à cela, le législateur n'a pas encore réagi et risque d'être particulièrement en retard au vu de l'évolution extrêmement rapide de ce marché.

En deux décennies, la surface agricole et horticole wallonne a diminué de 20.000 hectares. La volonté des pouvoirs publics est clairement de réduire cette perte autant que possible. De plus, ces surfaces agricoles rendues indisponibles sont autant de sources de pression sur les prix du foncier. Or, on sait le renchérissement du prix des terres agricoles et la difficulté d'accès au foncier par les agriculteurs, en particulier par les plus jeunes ou les moins aisés.

Un parc photovoltaïque au sol a un impact visuel à distance moindre qu'une éolienne. Certains mandataires imaginent avoir trouvé ainsi une solution pour verdir leur politique sans susciter de remous dans la population. Mais la densité énergétique du photovoltaïque étant bien moindre que

l'éolien, la surface requise à ce type de projet est sans comparaison. Il faut jusqu'à 10 hectares de photovoltaïque pour une production équivalente à une éolienne (3). Au vu de ceci et des objectifs climatiques, il est donc illusoire d'imaginer remplacer le développement éolien par le photovoltaïque au sol.

En matière d'aménagement du territoire, la sonnette d'alarme a été donnée tant en Flandre (stop béton) qu'en Wallonie, et les politiques actuelles tendent à limiter drastiquement l'artificialisation du territoire.

3) Quelles solutions ?

1. En total accord avec la position de l'APERe (1), **nous recommandons de prioriser absolument les surfaces déjà artificialisées telles que toitures et parkings.** Le potentiel wallon de toitures résidentielles, agricoles, industrielles est largement sous-exploité. Or, ces installations de production sont au plus près des sources d'autoconsommation et n'auront pas d'impact en termes de biodiversité. En outre, le photovoltaïque peut diminuer le réchauffement solaire des toitures et ainsi réduire les besoins de refroidissement l'été.

2. Des surfaces impropres à l'agriculture le sont parfois pour des raisons très différentes :

- présence de polluants au sol (anciennes décharges, sites de cokeries, etc...)
- bordures d'autoroutes et d'échangeurs
- falaises, rochers, anciennes carrières... qui sont non-cultivables mais très riches en termes de biodiversité

Nous préconisons le photovoltaïque au sol uniquement sur les sols pollués, voire au sein d'échangeurs autoroutiers, en excluant les terrains réputés « impropres » à l'agriculture mais propices à la biodiversité où peut se développer une flore riche et spécifique (pelouses xérophiles...) qui serait affectée par l'ombre des panneaux. Par exemple, la Wallonie est en train de redécouvrir la valeur des terrils en tant que poumons verts et lieux de biodiversité... Faut-il les couvrir de panneaux ?

Pour les mêmes raisons, une coupe forestière à blanc afin d'y implanter un champ photovoltaïque n'a pas de sens.

3. Dans certains cas, le photovoltaïque au sol sur terrain agricole est intéressant car combiné avec l'activité agricole sur un mode gagnant-gagnant, c'est ce qui s'appelle l'agrivoltaïsme. Ainsi, l'arboriculture peut être favorisée par la pose de panneaux qui protègent contre la grêle (essai de poiriers en Flandre). Dans des contrées chaudes et peut-être chez nous, la combinaison serre et photovoltaïque peut aussi se révéler intéressante. Le pâturage (ovins) peut se combiner avec des panneaux placés non pas au sol mais à une certaine hauteur, de façon à permettre la libre circulation des animaux et la croissance des végétaux, ainsi suffisamment éclairés. Attention cependant au greenwashing en la matière : certains promoteurs n'hésitent pas à mettre en avant un pseudo-agrivoltaïsme... or une démarche agrivoltaïque complète ne se résume pas à laisser quelques moutons déambuler autour de panneaux...

Références

1. <https://www.renouvelle.be/fr/centrales-photovoltaïques-au-sol-choisir-des-sites-prioritaires-sans-incidence/>

Centrales photovoltaïques au sol : choisir des sites prioritaires, sans incidence pour les riverains, 08-10-2020

2. <https://www.iew.be/quel-developpement-du-photovoltaïque-sur-sol-en-wallonie/>

L'énergie photovoltaïque sur surfaces naturelles - Avis de IEW, Terre-en-Vue, Natagora, APERe, 05-03-2021

3. <https://energie.wallonie.be/fr/le-solaire-photovoltaïque.html?IDC=6185&IDD=97809>

1 éolienne terrestre moyenne de 3,5MW génère 7 GWh/an. La production moyenne d'un panneau photovoltaïque est de 76 à 200 kWh/an/m². Certains projets de champs PV au sol affichent une performance plus faible, jusqu'à 60 kWh/an/m².